



Courrier à Mme la Secrétaire générale de Bercy,

Paris le 14 septembre 2023

Un Gt amiante ministériel est programmé le 28 septembre 2023.

Dans notre pays, et les Finances n'y font pas exception, les expositions professionnelles et environnementales à l'amiante et aux autres cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques ont augmenté et ont pour conséquence directe une flambée de cancers et autres affections.

Il y a dans nos Directions à la fois plus de malades, notamment chez nos retraités, et plus de difficultés à faire reconnaître les maladies professionnelles.

La question de faire cesser toute contamination à l'amiante est donc un enjeu majeur, qui n'est pas assez pris en compte dans la politique immobilière du ministère.

Nous voulons que notre GT du 28 septembre permette de nouvelles avancées sur ces questions.

1- Investir massivement dans le désamiantage des bâtiments.

La nouvelle politique immobilière de l'État consiste à supprimer massivement des mètres carrés et à mettre en place des bureaux partagés.

Acteurs Publics s'en fait l'écho suite à la visite des nouveaux locaux de la direction de l'immobilier de l'État (DIE), une direction du ministère de l'Économie. « Des bureaux aérés, organisés en open space, accompagnés d'un passage au flex office pour l'ensemble des agents. Une petite révolution pour la direction. »

Cette politique, qui n'a fait l'objet d'aucune étude sur les conséquences pour les personnels concernés, conduit à des travaux accélérés dans lesquels le désamiantage est totalement occulté.

Nous voyons apparaître des sites dans lesquels personne n'est plus en mesure de dire si l'amiante est présent et où il est présent.

Nos fédérations demandent qu'une priorité absolue soit accordée au désamiantage de nos sites, qu'aucun déménagement de service ne conduise à l'arrivée dans des locaux amiantés, domaniaux ou locatifs.

2 - Ascaa, délivrance d'attestations d'exposition et de présence, reconnaissance de maladies professionnelles.

Nous voulons, dans des délais qui permettent d'en faire le bilan au GT du 28 septembre, des chiffres précis pour l'année 2022 précis, par direction, sur chacune de ces questions.

3- Évaluation des expositions passées

Nous avons vécu une véritable épopée à l'occasion du traitement d'une demande de reconnaissance de maladie professionnelle pour une affection pourtant exclusivement liée à l'amiante. Heureusement, la mesure technique prise par la Direction de la Dgfiip, a permis d'apporter une réponse favorable, ce que nous saluons.

Ce dossier nous a permis de constater les obstacles quasi insurmontables que rencontrent les agents pour faire reconnaître une exposition environnementale à l'amiante. L'absence de certificats de présence dans les sites pourtant clairement identifiés comme contenant et ayant contenu de l'amiante et ayant fait l'objet de travaux avant 1997, est plus que problématique. L'administration doit prendre des mesures pour y pallier.

En effet, nous constatons une augmentation des avis négatifs sur ces demandes, diminuant encore le nombre de cas bénéficiant de la reconnaissance de l'imputabilité.

Cette situation ne va guère s'améliorer dans un contexte de pénurie grave de médecins, et avec la mise en place de la réforme des conseils médicaux.

Quels sont les chiffres pour les expositions à l'amiante en 2022 ?

Nous voulons que les FS établissent une liste des sites où l'amiante est présent et a fait l'objet de travaux antérieurs à 1997. Ainsi les agents y ayant travaillé, pourront obtenir un certificat de présence sans avoir à fournir de pièces justificatives.

4- Présence de DVA et usage de mono brosses

Ce sujet de santé publique doit avancer concrètement. Nous demandons la liste des sites sur lesquels se trouvent des DVA et pour chacun de ces sites, la mise en place de contrats de nettoyage intégrant les obligations de prévention mises en place par la recommandation de l'Assurance-Maladie en février 2022 (R514 « Nettoyage des Dalles Vinyles Amiante (DVA) adoptée par le CTN I le 21 février 2022).

Par ailleurs, nous demandons à connaître le nombre et la localisation des agents Berkani en charge du ménage dans ces sites et quelle application de la recommandation leur est faite.

Nous attendons là aussi des chiffres précis qui permettront aux FS ministérielles et locales la mise en œuvre d'une politique de prévention efficace.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Secrétaire Générale, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

LES FEDERATIONS
SOLIDAIRES – CGT – CFTD/CFTC
– FO – UNSA / CGC